10_INT_439

Canton de Vaud

Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 12 OCT. 2010

Scanné le

Interpellation Fabienne Freymond Cantone & Consorts – A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?

Environ les deux-tiers de la population suisse vivent et travaillent dans les agglomérations. Face à leur grande importance, la Confédération a lancé fin 2001 sa politique des agglomérations. Cette problématique est devenue concrète depuis que le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération est entré en vigueur au 1er janvier 2008 avec une base législative spécifique. Avec l'instrument «Programme d'agglomération – volet Transport et Urbanisation», la Confédération souhaite aider les agglomérations à résoudre leurs problèmes de transport. Aucun pan institutionnel n'a été pour l'heure développé de manière globale pour cadrer ces nouvelles frontières territoriales et ces compétences données à un éventuel nouveau niveau de pouvoir.

Parmi les projets d'agglomération encouragés par la Confédération, la plupart regroupe une multitude de communes, plusieurs cantons, voire plusieurs cantons et pays (agglomération franco-valdo-genevoise (FVG) par exemple). Au vu des délais fixés par la Confédération, et des enjeux, le développement de projets a été le fait des Exécutifs et de leur administration, avec peu ou pas de relais parlementaires, à l'exception notable de l'agglomération fribourgeoise. Et l'on en vient au sujet de cette interpellation !

Une « Convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière en vue d'assurer la gouvernance du projet d'agglomération franco-valdo-genevois » est en discussion en ce moment. Au niveau parlementaire cantonal, personne n'a été consulté sur cette convention, que le Canton, au final, entend signer si l'on en croit les en-têtes. S'il faut saluer la dynamique en marche visant une gouvernance des agglomérations, ce projet de convention suscite de nombreuses questions, objets de cette interpellation. A noter que le Parlement est déjà en attente d'un rapport du Conseil d'Etat sur le postulat de M. Mahaim « visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations », qui, début 2008, demandait au Conseil d'Etat de « fournir aux communes des agglomérations des outils institutionnels et juridiques pour collaborer, piloter et participer aux décisions. Par ses réponses, sans aucun doute, le Conseil d'Etat va pouvoir soit partager, soit développer sa vision sur la politique institutionnelle liée aux agglomérations. Voici donc les points à éclairer liés à ce projet de convention FVG :

1. Pour comprendre le fonctionnement du Conseil d'Etat sur ce dossier, qui porte la thématique de la gouvernance des agglomérations, et particulièrement des agglomérations transfrontalières, au sein du Conseil d'Etat ; le responsable des institutions, celui de l'aménagement du territoire, ou celui des affaires extérieures ?
2. Quel rôle entend réserver le Conseil d'Etat au Parlement cantonal quant à ce projet de gouvernance transfrontalière ? Entend-il consulter la commission des affaires extérieures ? et/ou les communes concernées par le projet ? Quelles sont les étapes législatives prévues au niveau cantonal ?
3. Dans ce projet de convention, la gouvernance n'est que le fait de membres des Exécutifs. Alors que le Canton de Vaud vient de voter la Convention pour la participation des Parlements, la CoParl, pourquoi aucune mention, aucune intégration de cet instrument parlementaire, n'est faite dans ce projet de convention ? Est-ce que la vision du Gouvernement est que seuls des membres des Exécutifs doivent conduire, et contrôler, les projets d'agglomération ?
4. Des Assises transfrontalières franco-valdo-genevoises ont eu lieu le 4 juin dernier à Genève, réunissant des élus de tous niveaux politiques parmi les régions concernées.

Ces Assises ont abouti à une résolution, disant notamment qu'elles devaient être pérennisées ; une Commission transfrontalière, composée de 32 membres au global, tous élus cantonaux du côté suisse, a été créée à la suite afin de préparer les prochaines Assises. Comment le Conseil d'Etat entend-il inclure cette réalité, soit cette Commission transfrontalière et ces Assises régulières, dans sa propre construction institutionnelle autour de l'agglomération FVG ?

5. Autre question sur les compétences : le Conseil Régional du District de Nyon est mentionné comme signataire. Or, cette Association de communes ne regroupe pas toutes les communes vaudoises membres de l'agglomération franco-valdo-genevoise d'une part. D'autre part, les statuts liant ces communes dans cette association ne sont pas clairs s'ils permettent ou non, à cette association, de signer des conventions telles que celle objet de cette interpellation. Peut-on donc élever le Conseil Régional du District de Nyon comme signataire direct de cette convention ? Et comment les Communes membres de cette association vont-elles donner leur accord pour cette participation indirecte de leur part dans cette gouvernance d'agglomération ? Et les communes non-membres de cette association ?
6. Le Canton de Vaud, dans cette agglomération, aurait droit à 4 élus, 3 du Conseil Régional et 1 du Canton. Comment l'Etat sera-t-il représenté ?
7. La question est aussi ouverte pour les 3 représentants du Conseil Régional : qui seront-ils, et comment seront-ils élus ? Comment représenteront-ils la population de l'ensemble du district de Nyon, y compris celle dont les communes ne font pas partie du Conseil Régional ?
8. Comment le Canton se situe-t-il par rapport au projet de convention instituant une présidence genevoise pérenne ?
9. Et enfin quels moyens se donne ou entend se donner l'Etat de Vaud pour suivre le développement des projets liés à l'AFVG ? Quels sont les moyens qu'il se donne pour suivre le PALM, en comparaison ?

Si c'est certainement une bonne chose que les Gouvernements avancent sur cette thématique des agglomérations, et posent quelques préceptes, il doivent se rendre compte que, le plus tard seront impliqués les représentants des Parlements cantonaux, le plus dur il sera de leur faire accepter des changements quant à leur rôle. Rappelons-nous que les élus des parlements cantonal et communal sont les représentants les plus directs, dans notre système démocratique, de la population. La construction institutionnelle des agglomérations doit prendre en compte cette donne fondamentale.

Suivant les réponses du Conseil d'Etat, il s'agira donc pour notre Parlement de se déterminer s'il est d'accord avec le rôle que lui réserve le Conseil d'Etat dans ces conventions d'agglomération, et celle-ci en particulier. L'échange de vue entre les différents pouvoirs devrait dans tous les cas permettre d'enrichir la réflexion, et de définir, ensemble, des institutions, qui répondent au mieux au besoin d'efficacité, mais aussi de représentativité, qu'exigent ces nouveaux espaces territoriaux que sont les agglomérations. Pour notre part. il est essentiel que les élus cantonaux et communaux soient étroitement liés à ce processus de nouvelle construction institutionnelle et à la gouvernance de ces nouveaux espaces territoriaux.

Fabienne Freymond Cantone, Députée, Nyon — Le 4 octobre 2010

(ne souhaite pas développer)

Interpellat.

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	**Cachin** Jean-François	**Dolivo** Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	**Calpini** Christa	**Ducommun** Philippe
Aellen Catherine	**Capt** Gloria	**Dufour** Claude-Eric
Amarelle Cesla	**Chapalay** Albert	**Durussel** José
Amstein Claudine	**Chappuis** Laurent	**Duvoisin** Ginette
Ansermet Jacques	**Chatelain** André	**Epars** Olivier
Apothéloz Stéphanie	**Chevalley** Christine	**Fardel** Claude-André
Attinger Doepper Claire	**Chevalley** Edna	**Favez** Jean-Michel
Aubert Mireille	**Chevalley** Isabelle	**Favrod** Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	**Cherix** François	**Feller** Olivier
Ballif Laurent	**Chollet** Jean-Luc	**Ferrari** Yves
Bally Alexis	**Chollet** Jean-Marc	**Fiora-Guttmann** Martine
Bavaud Sandrine	**Christen** Jérôme	**Freymond Cantone** Fabienne
Bernhard Maximilien	**Clot** Bertrand	**Gaille** Pierre-André
Berseth Verena	**Cornamusaz** Philippe	**Gay Vallotton** Michèle
Bolay Guy-Philippe	**Cornaz-Rovelli** Valérie	**Girardet** Lucas
Bonjour Eric	**Courdesse** Régis	**Glardon** Julien
Bonny Dominique-Richard	**Debluë** François	**Glutz** Félix
Borel Bernard	**Décosterd** Anne	**Golaz** Florence
Borloz Frédéric	**Depoisier** Anne-Marie	**Golaz** Olivier
Bory Marc-André	**Deriaz** Philippe	**Gorrite** Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	**Desmeules** Michel	**Grandjean** Pierre
Brélaz François	**Despot** Fabienne	**Grobéty** Philippe
Buffat Marc-Olivier	**Devaud** Grégory	**Grognuz** Frédéric
Buffat Michaël	**Dind** Claudine	**Guignard** Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre
Haenni Frédéric
Haldy Jacques
Haury Jacques-André
Hurni Véronique
Jaquet-Berger Christiane
Jaquier Rémy
Jobin Philippe
Jungclaus Delarze Suzanne
Junod Grégoire
Kappeler Hans Rudolf
Kernen Olivier
Labouchère Catherine
Mahaim Raphaël
Maillefer Denis-Olivier
Mange Daniel
Manzini Pascale
Marendaz André
Martinet Philippe
Mattenberger Nicolas
Mayor Olivier
Maystre Tinetta
Melly Serge
Mercier Pierre-Alain
Métraux Béatrice

Meyer Roxanne
Miéville Michel
Modoux Philippe
Monod Alain
Montangero Stéphane
Mossi Michele
Mouquin Michel
Nicolet Jacques
Pache Rémy
Papilloud Anne
Payot François
Pernoud Pierre-André
Perrin Jacques
Pertusio Mario-Charles
Pidoux Jean-Yves
Pidoux Pierre-André
Poncet Gabriel
Randin Philippe
Rapaz Pierre-Yves
Rau Michel
Reichen Gil
Renaud Michel
Rey-Marion Aliette
Reymond Philippe
Rithener Christiane

Rochat Nicolas
Rostan Jacqueline
Roulet Catherine
Ruey-Ray Elisabeth
Saugy Roger
Savary Marianne
Schwaab Jean Christophe
Schwaar Valérie
Schwab Claude
Silauri Alessandra
Sonnay Eric
Sordet Jean-Marc
Surer Jean-Marie
Truffer Jean-Jacques
Uffer Filip
Venizelos Vassilis
Villa Sylvie
Volet Pierre
Vuillemin Philippe
Walther Eric
Weber-Jobé Monique
Wehrli Laurent
Wyssa Claudine
Yersin Jean-Robert
Zwahlen Pierre